

1. Identification du produit et de l'entreprise

Identificateur du produit	Break-N-Lube (4128-03)
Autres moyens d'identification	Pas disponible
Utilisation recommandée	Lubrifiant
Restrictions conseillées	Aucuns connus.
Fabricant	Nu-Calgon 2008 Altom Court St. Louis, MO 63146 US Téléphone: 314-469-7000 / 800-554-5499 Numéro de téléphone d'urgence: 1-800-424-9300 (CHEMTREC)

2. Identification des risques

Dangers physiques	Aérosols inflammables	Catégorie 1
	Gaz sous pression	Gaz liquéfié
Risques pour la santé	Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique	Catégorie 3 - effets narcotiques
	Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée	Catégorie 1
	Risque d'aspiration	Catégorie 1
Risques pour l'Environnement	Non classé.	
Risques défini pour OSHA	Non classé.	

Éléments d'étiquetage



Mot indicateur

Danger

Mention de danger

Aérosol extrêmement inflammable.
Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseil de prudence

Prévention

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'inflammabilité. Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
Ne pas respirer les gaz. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
Lavez vigoureusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Intervention

En cas d'ingestion : Appeler immédiatement un centre antipoison/médecin. NE PAS faire vomir.
En cas d'inhalation : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. Appelez un centre antipoison/médecin si vous vous sentez mal.
Si exposé(e) : Appeler un centre antipoison/médecin/. Traitement particulier (consulter cette étiquette).

Stockage

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
Stocker dans un endroit bien ventilé.
Conserver le récipient bien fermé.
Garder sous clef.

Élimination

Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.

Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA)

Aucuns connus.

Renseignements supplémentaires

Sans objet.

3. Composition / Renseignements sur les ingrédients

Mélange

Nom chimique	Nom commun et synonymes	Numéro CAS	%
Distillats légers (pétrole), hydrotraités		64742-47-8	60 - 100
Distillats naphténiques légers (pétrole), hydrotraités		64742-53-6	5 - 10
Dioxyde de carbone		124-38-9	1 - 5
Solvant naphta aliphatique moyen (pétrole)		64742-88-7	1 - 5
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant		64741-88-4	0.1-1

Remarques sur la composition GHS États-Unis: Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial conformément au paragraphe (i) du § 1910.1200.

4. Premiers soins

Inhalation	En cas d'inhalation : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. Appelez un centre antipoison/médecin si vous vous sentez mal.
Peau	Rincer à grande eau froide. Laver à l'eau et au savon. Obtenir de l'attention médicale si l'irritation persiste.
Yeux	Rincer immédiatement à grande eau froide. Enlever les verres de contact, le cas échéant, et continuer à rincer pendant 15 minutes. Obtenir immédiatement de l'attention médicale.
Ingestion	En cas d'ingestion : Appeler immédiatement un centre antipoison/médecin. NE PAS faire vomir.
Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés	Peut provoquer somnolence ou vertiges. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.
Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis	Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Les symptômes peuvent être différés.
Informations générales	S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger. En cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Si exposé(e) ou préoccupé(e) : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Tenir hors de la portée des enfants. Ne pas percer ni incinérer le contenant. Ne pas entreposer à températures dépassant 49°C. Conserver à l'écart de toutes sources d'ignition. Ne pas fumer.

5. Mesures de lutte contre le feu

Moyens d'extinction appropriés	Poudre. Dioxyde de carbone (CO2).
Méthodes d'extinction inappropriées	En cas d'incendie ne pas appliquer un jet d'eau étant donné qu'il élargira le feu.
Risques spécifiques provenant des produits chimiques	Contenu sous pression. Le récipient pressurisé peut exploser lorsqu'il est exposé à la chaleur ou à une flamme. Refroidir les conteneurs avec des quantités abondantes d'eau longtemps après l'extinction de l'incendie. Les pompiers doivent porter un appareil de respiration autonome.
Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers	Les pompiers doivent porter des vêtements de protection complets y compris un appareil de respiration autonome.
Lutte contre l'incendie / instructions	En cas d'incendie: Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Ne pas déplacer le chargement ou le véhicule si le chargement a été exposé à la chaleur. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Refroidir les emballages exposés à la chaleur avec de l'eau et les retirer du lieu d'incendie si ceci ne fait courir aucun risque. Les conteneurs doivent être refroidis à l'eau pour prévenir la création de pression de vapeur. Refroidir les conteneurs avec des quantités abondantes d'eau longtemps après l'extinction de l'incendie. En cas d'incendie majeur dans la zone de chargement : utiliser des supports de tuyaux autonomes et des lances à eau autonomes; sinon, se retirer et laisser brûler.
Méthodes particulières d'intervention	Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.
Risques d'incendie généraux	Aérosol extrêmement inflammable.
Produits dangereux résultant de la combustion	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.
Données sur l'explosibilité	
Sensibilité aux chocs	Pas disponible.

6. Procédures en cas de déversement

Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Tenir à l'écart des zones basses. Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite. Porter un équipement de protection approprié. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins d'être vêtu d'une tenue protectrice appropriée. Éviter de respirer les gaz. Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage

Se reporter aux fiches signalétiques et/ou aux modes d'emploi joints. Éliminer toutes les sources d'inflammation (interdiction de fumer, d'avoir des torches, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Tenir les matériaux combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Cette substance est classée polluant de l'eau aux termes du Clean Water Act (loi relative à la propreté de l'eau) et ne doit pas contaminer les sols ni pénétrer dans les systèmes d'égouts et d'évacuation qui se déversent dans les cours d'eau. Bloquer la fuite si cela peut se faire sans risque. Déplacer le cylindre vers une zone sûre et ouverte si la fuite est irréparable. Isoler la zone jusqu'à dispersion du gaz. Pulvériser de l'eau pour réduire les vapeurs ou détourner le nuage de vapeur. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas contaminer l'eau. Éviter le rejet à l'égout et dans les environnements terrestres et les cours d'eau.

7. Manutention et entreposage

Précautions pour une manipulation sécuritaire

Ne pas manipuler, entreposer ni ouvrir à proximité d'une flamme nue, de sources de chaleur ou de sources d'inflammation. Protéger le produit du soleil. Ne pas utiliser si le bouton de vaporisation est manquant ou défectueux. Ne pas pulvériser contre une flamme nue ou tout autre objet incandescent. Ne pas fumer pendant l'utilisation ou jusqu'à ce que la surface vaporisée soit sèche. Ne pas couper, souder, braser, percer, broyer ou exposer les récipients à de la chaleur, à une flamme, à des étincelles ou à d'autres sources d'ignition. Ne pas réutiliser des récipients vides. Utiliser uniquement avec une ventilation appropriée. Ne pas respirer les gaz. Éviter le contact avec les yeux, la peau et des vêtements. Éviter l'exposition prolongée. Porter un équipement de protection approprié. Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Lavez vigoureusement après manipulation. Employer de bonnes pratiques d'hygiène du travail lors de la manipulation de ce matériau. Récipient sous pression: ne pas perforer ni brûler, même après usage. Tenir le récipient bien fermé.

Conditions pour un entreposage sûr, y compris toute incompatibilité

Garder sous clef. Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à une température supérieure à 50 °C. Ne pas perforer, incinérer ou écraser. Ne pas manier ou stocker à proximité d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou d'autres sources d'ignition. Conserver dans un endroit frais et sec protéger contre les rayons solaires. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver à l'écart de matières incompatibles (voir rubrique 10). Conserver hors de la portée des enfants. Ne pas conserver à des températures dépassant 49°C (120.2°F).

8. Maîtrise de l'exposition / Protection individuelle

Limites d'exposition

ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)

Composants	Type	Valeur	Forme
Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)	PEL limite d'exposition autorisée	9000 mg/m3	
		5000 ppm	
Distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-53-6)	PEL limite d'exposition autorisée	5 mg/m3	Brouillard.
		2000 mg/m3 500 ppm	
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant (CAS 64741-88-4)	PEL limite d'exposition autorisée	5 mg/m3	Brouillard.
		2000 mg/m3 500 ppm	

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur	Forme
Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)	LECT	30000 ppm	
	MPT	5000 ppm	

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur	Forme
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant (CAS 64741-88-4)	MPT	5 mg/m ³	Fraction inhalable.

États-Unis. NIOSH : Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques).

Composants	Type	Valeur	Forme
Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)	LECT	54000 mg/m ³	
		30000 ppm	
	MPT	9000 mg/m ³ 5000 ppm	
Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8)	MPT	100 mg/m ³	
	LECT	10 mg/m ³	Brouillard.
Distillats naphéniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-53-6)	MPT	5 mg/m ³	Brouillard.
	LECT	10 mg/m ³	Brouillard.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant (CAS 64741-88-4)	LECT	10 mg/m ³	Brouillard.
	MPT	5 mg/m ³	Brouillard.

Valeurs limites biologiques

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Contrôles techniques appropriés

Bonne ventilation en générale (habituellement 10 changements d'air à l'heure) doit être effectuée.

Mesures de protection individuelle, comme l'équipement de protection individuelle**Protection du visage/des yeux**

Porter des lunettes de sécurité pourvues de protections latérales.

Protection de la peau**Protection des mains**

Gants en caoutchouc. Confirmer d'abord avec un fournisseur connu.

Autre

Porter des vêtements appropriés et résistant aux produits chimiques. Conformément aux directives de votre employeur.

Protection respiratoire

Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé de NIOSH.

Dangers thermiques

Sans objet.

Considérations d'hygiène générale

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains et le visage avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect	Opaque
État physique	Gaz.
Forme	Aérosol.
Couleur	Brumeux Ocre
Odeur	Solvant
Seuil de l'odeur	Pas disponible.
pH	Sans objet
Point de fusion/point de congélation	Pas disponible.
Température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition	Pas disponible.
Point d'écoulement	Pas disponible.
Densité	0.810 g/mL
Coefficient de répartition (n-octanol/eau)	Pas disponible.
Point d'éclair	Pas disponible.
Vitesse d'évaporation	Pas disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Sans objet.

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité

Limites d'inflammabilité - inférieure (%)	Pas disponible.
Limites d'inflammabilité - supérieure (%)	Pas disponible.
Limite d'explosivité – inférieure (%)	Pas disponible.
Limite d'explosivité – supérieure (%)	Pas disponible.
Pression de vapeur	95 - 105 psig @ 70°F
Densité de vapeur	Pas disponible.
Densité relative	Pas disponible.
Solubilité(s)	Négligiable
Température d'auto-inflammation	Pas disponible.
Température de décomposition	Pas disponible.
Viscosité	< 20.5 mm ² /s @ 40°C
Autres informations	
Projection de la flamme	> 36 dans
Inflammabilité (retour de flammes)	Oui
Chaleur de combustion	45.4 kJ/g
COV (% en poids)	3.1% (US Federal), 3.1% (CARB/OTC/LADCO)

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Les agents oxydants forts.
Possibilité de réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées d'entreposage.
Conditions à éviter	Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques. Les contenants de type aérosol devient instable à températures dépassant 49°C (120.2°F).
Matières incompatibles	Les agents oxydants forts.
Produits de décomposition dangereux	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.

11. Propriétés toxicologiques

Voies d'exposition	Yeux, contact avec la peau, inhalation, ingestion.
Informations sur les voies d'exposition probables	
Ingestion	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
Inhalation	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires Toute inhalation prolongée peut être nocive. Risque présumé d'effets graves pour les organes par inhalation. Effets narcotiques.
Peau	Un contact prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée.
Yeux	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.
Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques	Les symptômes de surexposition peuvent être les suivants : maux de tête, étourdissements, fatigue, nausée et vomissements.
Renseignements sur les effets toxicologiques	
Toxicité aiguë	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires Effets narcotiques.

Composants	Espèces	Résultats d'essais
Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)		
Aiguë		
Inhalation		
CL50	Pas disponible	

Composants	Espèces	Résultats d'essais
<i>Orale</i> DL50	Pas disponible	
Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8)		
Aiguë		
<i>Cutané</i> DL50	Lapin	> 2000 mg/kg
<i>Inhalation</i> CL50	Rat	> 2.8 mg/l/4h
<i>Orale</i> DL50	Rat	> 5000 mg/kg
Distillats naphténiques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-53-6)		
Aiguë		
<i>Cutané</i> DL50	Lapin	> 2000 mg/kg
<i>Inhalation</i> CL50	Rat	2.2 mg/l/4h
<i>Orale</i> DL50	Rat	> 5000 mg/kg
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant (CAS 64741-88-4)		
Aiguë		
<i>Cutané</i> DL50	Lapin	2000 mg/kg
<i>Inhalation</i> CL50	Rat	>= 2.2 mg/l/4h
<i>Orale</i> DL50	Rat	5000 mg/kg
Solvant naphta aliphatique moyen (pétrole) (CAS 64742-88-7)		
Aiguë		
<i>Cutané</i> DL50	Lapin	3000 mg/kg
<i>Inhalation</i> CL50	Rat	5.3 mg/l/4h
<i>Orale</i> DL50	Rat	5000 mg/kg
Corrosion et/ou irritation de la peau	Un contact prolongé avec la peau peut entraîner une irritation temporaire.	
Minutes d'exposition	Pas disponible.	
Indice d'érythème	Pas disponible.	
Valeur d'un œdème	Pas disponible.	
Lésion/irritation grave des yeux	Peut provoquer une irritation.	
Valeur de l'opacité cornéenne	Pas disponible.	
Valeur de la lésion de l'iris	Pas disponible.	
Valeur des rougeurs de la conjonctive	Pas disponible.	
Valeur d'un œdème de la conjonctive	Pas disponible.	
Jours de récupération	Pas disponible.	
Sensibilisation respiratoire ou cutanée		
Sensibilisation des voies respiratoires	Pas disponible.	
Sensibilisation de la peau	L'exposition prolongée ou répétée peut causer l'assèchement, la délipidation et des dermatites.	
Mutagénéicité de la cellule germinale	Non dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.	

Mutagénicité	Non dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.
Cancérogénicité	Le produit terminé n'est pas soupçonné d'avoir d'effets chroniques sur la santé. Contient < 3 % (p/p) DMSO-extrait

US - California Proposition 65 - CRT: Répertoire date/cancérogènes substance

Benzène (CAS 71-43-2)	Cancérogène.
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)	Cancérogène.
Naphtalène (CAS 91-20-3)	Cancérogène.

Toxicité pour la reproduction	Non dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.
Tératogénicité	Non dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Effets narcotiques.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Risque d'aspiration	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
Effets chroniques	Toute inhalation prolongée peut être nocive. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques. Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Autres informations	Pas disponible.
Nom des produits toxicologiquement synergiques	Pas disponible.

12. Données écologiques

Écotoxicité	Voir ci-dessous		
Composants	Espèces	Résultats d'essais	
Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8)			
Aquatique			
Poisson	CL50	Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)	2.9 mg/l, 96 heures
Distillats naphténiques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-53-6)			
Crustacés	CE50	Daphnia	1000 mg/L, 48 heures
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant (CAS 64741-88-4)			
Crustacés	CE50	Daphnia	1000 mg/L, 48 heures
Solvant naphta aliphatique moyen (pétrole) (CAS 64742-88-7)			
Crustacés	CE50	Daphnia	100 mg/L, 48 heures
Persistance et dégradabilité	Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.		
Potentiel de bio-accumulation	Données non disponibles.		
Mobilité dans le sol	Données non disponibles.		
Mobilité générale	Pas disponible.		
Autres effets nocifs	On ne prévoit aucun autre effet environnemental négatif (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète) causé par ce composant.		

13. Élimination des résidus

Instructions pour l'élimination	Consulter les autorités avant la mise au rebut. Contenu sous pression. Ne pas perforer, incinérer ou écraser. Ce produit et son contenant doivent être éliminés comme déchets dangereux. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égoûts/les conduits d'alimentation en eau. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.
Règlements locaux d'élimination	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
Code des déchets dangereux	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
Déchets des résidus / produits non utilisés	Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur. Des résidus de produit peuvent demeurer dans les contenants vides et sur les toiles d'emballage. Ce produit et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire (voir les instructions d'élimination).

Emballages contaminés

Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Étant donné que les récipients peuvent contenir des résidus du produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient. Ne pas réutiliser des récipients vides.

14. Informations relatives au transport

Ministère des Transports des États Unis. (DOT)**Requêtes fondamentales pour le transport:**

Numéro UN UN1950
Appellation réglementaire adéquate Aérosols, inflammable, (each not exceeding 1 L capacity)
Classe de danger Limited Quantity - US

Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)**Requêtes fondamentales pour le transport:**

Numéro UN UN1950
Appellation réglementaire adéquate AÉROSOLS, inflammables
Classe de danger Limited Quantity - Canada

IATA/ICAO (Air)**Requêtes fondamentales pour le transport:**

Numéro UN UN1950
Appellation réglementaire adéquate Aérosols, inflammables
Classe de danger Limited Quantity - IATA

IMDG (Transport maritime)**Requêtes fondamentales pour le transport:**

Numéro UN UN1950
Appellation réglementaire adéquate AÉROSOLS
Classe de danger Limited Quantity - IMDG

DOT; IMDG; TMD**IATA**

15. Données réglementaires

Règlements fédéraux canadiens

Ce produit a été classé en fonction des critères de risque du Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique renferme tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

Canada CEPA Schedule I: Listed substance

Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9) Inscrit.

Canada NPRI VOCs with Additional Reporting Requirements: Mass reporting threshold/Identification Number

Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8) 1 tonnes
 Solvant naphtha aliphatique moyen (pétrole) (CAS 64742-88-7) 1 tonnes

Canada WHMIS Ingredient Disclosure: Valeurs-seuils

Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9) 1 %

Distillats naphéniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 1 %
64742-53-6)
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant 1 %
(CAS 64741-88-4)

Situation SIMDUT

Contrôlé

Classement SIMDUT

Catégorie A - Gaz comprimés, Catégorie B - Division 5: Aérosol inflammable, Catégorie D -
Division 2B

L'étiquetage SIMDUT



**Réglementations Fédérales
des Etats-Unis**

Ce produit est qualifié de "chimiquement dangereux" selon la
définition de OSHA Hazard Communication Standard, 29 CFR 1910.1200.

TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)

Non réglementé.

CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):

Non inscrit.

US – CAA Mandatory Reporting of GHGs: Potentiel de réchauffement global (100 ans)

Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)
1

**Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air,
Prévention des rejets accidentels)**

Non réglementé.

Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)

Non réglementé.

US CAA Section 612 SNAP Program: Listed substance

Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9) Inscrit.
Distillats naphéniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-53-6) Inscrit.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant (CAS 64741-88-4) Inscrit.

Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

Catégories de danger

Risque immédiat - Oui
Risque différé - Oui
Danger d'incendie - Oui
Danger lié à la Pression - Oui
Danger de réactivité - Non

**SARA 302 Substance très
dangereuse**

Non

**SARA 311/312 Produit
chimique dangereux**

Non

SARA 313 (déclaration au TRI)

Non réglementé.

Autres règlements fédéraux

**Safe Drinking Water Act
(SDWA - loi sur l'eau
potable sûre)**

Non réglementé.

**FDA (Food and Drug
Administration :
administration des
produits alimentaires et
pharmaceutiques)**

Non réglementé.

**États-Unis - Réglementation
des états**

AVERTISSEMENT: L'Etat de la Californie est averti du fait que ce produit contient un constituant
chimique pouvant causer le cancer et des défauts de naissance ou comporte d'autre risques de la
reproduction.

US - California Hazardous Substances (Director's): Listed substance

Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9) Inscrit.
Distillats naphéniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-53-6) Inscrit.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant (CAS 64741-88-4) Inscrit.

**États-Unis - Proposition 65 de la Californie - Cancérogènes et toxicité pour la reproduction (CRT) : Substance
inscrite**

Benzène (CAS 71-43-2)

Inscrit.

Éthylbenzène (CAS 100-41-4) Inscrit.
 Naphtalène (CAS 91-20-3) Inscrit.
 Toluène (CAS 108-88-3) Inscrit.

US - Minnesota Haz Subs: Listed substance

Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9) Inscrit.
 Distillats naphténiques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-53-6) Inscrit.
 Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant (CAS 64741-88-4) Inscrit.

États-Unis - RTK (droit de savoir) au New Jersey – Substance : Matière répertoriée

Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9) Inscrit.

US - Texas effets dépistage niveaux : Substance répertoriée

Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9) Inscrit.
 Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8) Inscrit.
 Distillats naphténiques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-53-6) Inscrit.
 Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant (CAS 64741-88-4) Inscrit.
 Solvant naphta aliphatique moyen (pétrole) (CAS 64742-88-7) Inscrit.

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances

Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9) Inscrit.
 Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8) Inscrit.
 Distillats naphténiques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-53-6) Inscrit.
 Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant (CAS 64741-88-4) Inscrit.

États-Unis - RTK (droit de savoir) en Pennsylvanie - substances dangereuses

Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9) Inscrit.
 Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8) Inscrit.

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island

Non réglementé.

Statut de l'inventaire

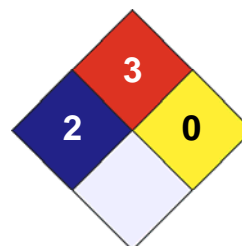
Pays ou région	Nom de l'inventaire	Sur inventaire (oui/non)*
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act)	Oui

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence

16. Renseignements divers

LÉGENDE	
Extrême	4
Grave	3
Modéré	2
Faible	1
Minimal	0

Santé	* 2
Inflammabilité	3
Danger physique	0
Protection individuelle	X



Clause d'exonération de responsabilité

Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles. L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présumé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.

Date de publication 31-Mars-2015
Date en vigueur 31-Mars-2015
Date d'expiration 31-Mars-2018

Autres informations

Pour obtenir une FS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.

Préparée par

Nu-Calgon Service Technique No de téléphone: (314) 469-7000

Autres informations

Cette fiche de données de sécurité est préparée pour se conformer avec la Norme de communication de risque d'OSHA (Administration de la sécurité et de la santé au travail) concernant l'adoption du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH).